

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Juin 2023

PRESENTS : PREVOT K – FORTUNE M – CHARLEUX D – PLA B – CARQUET M – VARSABA B
VILLELLAS F – TOULZA N – BONNET M-J

REPRESENTES : GUIRAUD V – DELUCCHI C

EXCUSES : ADRAGNA J – GERVASI A – LIGNERES O – MIGNARD C

SECRETAIRE DE SEANCE : BONNET Marie-José.

1 – MISE EN ACCESSIBILITE EGLISE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'un programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux, a été mis en place par l'ancienne municipalité. Des aides ayant été attribuées par l'Etat et la Région, il convient de finaliser ces travaux afin de pouvoir solder les subventions.

La mise en accessibilité de l'église doit être réalisée et Monsieur le Maire présente les devis proposés par 2 entreprises :

- L'entreprise GILS pour un montant de 22 524,81 € HT, soit 27 029,77 € TTC.
- L'entreprise MH Construction pour un montant de 24 939,50 € (cette entreprise n'applique pas de TVA).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de l'entreprise MH Construction.

2 – CREATION EMPLOIS AGENTS RECENSEURS :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de créer des emplois d'agents recenseurs, afin de réaliser les opérations du recensement 2024.

Le conseil municipal

- Décide à l'unanimité la création de deux emplois de non titulaires, à temps non complet, en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels, pour la période allant du 18 janvier au 17 février 2024.
- Les agents seront payés sur la base d'un forfait de 150 heures au taux du SMIC en vigueur, incluant les déplacements et les journées de formations.

La séance est levée à 19 H 30.